



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26**

**DOMAINE : DOMAINE ET PATRIMOINE : LOCATIONS**

**OBJET : LOCATION DU FOYER COMMUNAL : COMPLEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR EXISTANT DU 01/10/2009**

<p>L'an deux mil dix sept et le 3 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de Cruscades, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MORASSUTTI Jean-Claude, Maire Nombre de Conseillers en exercice : 15 membres Date de la convocation : 27/06/2017 Secrétaire de séance : PHAM LE THANH Daniel</p>	<p><b>Étaient présents :</b> CIANNI Fabien, FERNANDEZ Isabelle, DEBAYLES Véronique, MALFAZ David, MIQUEL Christophe, MOLINERA Stéphanie , MORASSUTTI Jean-Claude, PHAM-LE-THANH Daniel, VACHER Fabien, VALLES-PEREZ Jacqueline</p> <p><b>Étaient absent(e)s excusé(e)s :</b> BENETREAU-SANCHEZ Sonia qui donne pouvoir JC MORASSUTTI, FABRISAngel, MIQUEL Christian, REFALO Jean-Yves, SALLES Jean-Noël</p>
---	---

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du foyer date du 01/10/2009 et qu'il y aurait lieu d'y apporter quelques précisions :

Article 3 : Le locataire doit être impérativement présent tout au long de la manifestation.

Article 4 : Le chèque doit impérativement être au nom du locataire.

Dispositions finales : Tout contrevenant n'aura plus le droit de louer le foyer.

**Le Conseil Municipal**

**Ouï l'exposé et après avoir délibéré**

Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

**APPROUVE** les précisions apportées au règlement intérieur du foyer communal, telles que précisées ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire

JC MORASSUTTI

